



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS  
RÉVISANT LE PLAN D'URBANISME ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE,  
DE LOTISSEMENT, DE CONSTRUCTION, SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS, SUR LES  
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE ET SUR LES PLANS  
D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Suite à la consultation publique tenue le 13 mai 2024 en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sur les **projets de règlements** suivants, le conseil municipal de la municipalité de Pointe-Fortune invite maintenant la population à se prononcer par écrit ou à prendre rendez-vous pour soumettre leurs commentaires ou demandes particulières :

- |          |  |
|----------|--|
| 399-2024 | <i>Le plan d'urbanisme révisé de la Municipalité de Pointe-Fortune remplaçant le plan d'urbanisme numéro 274</i>   |
| 400-2024 | <i>Le règlement de zonage de la Municipalité de Pointe-Fortune remplaçant le règlement de zonage numéro 276</i>  |
| 401-2024 | <i>Le règlement de lotissement de la Municipalité de Pointe-Fortune remplaçant le règlement de lotissement numéro 275</i>  |
| 402-2024 | <i>Le règlement de construction de la Municipalité de Pointe-Fortune remplaçant le règlement de construction numéro 277</i>  |
| 403-2024 | <i>Le règlement sur les permis et certificats de la Municipalité de Pointe-Fortune remplaçant le règlement sur les permis et certificats numéro 278</i>  |
| 404-2024 | <i>Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité de Pointe-Fortune remplaçant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 320-2012</i> |
| 405-2024 | <i>Le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de la Municipalité de Pointe-Fortune remplaçant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 318-2012</i>   |

Rappelons que ces projets de règlements concernent l'ensemble du territoire de la municipalité et que le règlement de zonage sera ultérieurement soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la Municipalité.

### **Consultation écrite**

Les citoyens sont invités à soumettre leurs commentaires par écrit **d'ici le 14 juin 2024**, avant 16h00 à l'adresse électronique suivante : [urbanisme@pointefortune.ca](mailto:urbanisme@pointefortune.ca)

### **Rendez-vous**

Il sera également possible de **prendre un rendez-vous** afin de soumettre vos commentaires ou demandes particulières lors des deux journées suivantes :

- 27 mai 2024 entre 9h00 et 15h00
- 28 mai 2024 entre 9h00 et 15h00

Les demandes de rendez-vous peuvent être adressées :

- 1) à l'adresse électronique suivante : [urbanisme@pointefortune.ca](mailto:urbanisme@pointefortune.ca)
- 2) par téléphone au numéro suivant : (450) 451-5178 poste 4

**Vous devrez annoncer le sujet de vos commentaires et demandes particulières lors de la prise de rendez-vous.**

Enfin, nous vous rappelons que les projets de règlements ci-haut mentionnés et les différents plans qui leur sont annexés peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville de la Municipalité situé au 694, rue Tisseur à Pointe-Fortune, durant les heures normales de bureau ou sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.pointefortune.ca](http://www.pointefortune.ca)

Donné à Pointe-Fortune, ce 14 mai 2024.

  
Jean-Charles Filion  
Directeur général et greffier-trésorier